

FUSION DDE/DDAF

Décisions du COPIL du 15 mars 2007

La réunion du COPIL du 15 mars 2007 s'est déroulée de 14h30 à 17h30, au ministère de l'agriculture, rue de Varenne à Paris, sous la coprésidence des secrétaires généraux des ministères de l'équipement, Patrick GANDIL, et du ministère de l'agriculture, Dominique SORAIN, en présence de la secrétaire générale du ministère de l'écologie, Michèle ROUSSEAU. Le relevé des décisions prises est le suivant:

A/ GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

ORGANISATION DE LA MOBILITE AU SEIN DES DDEA

1-Cycle de mobilité du printemps 2007 (ouverture des postes en février-mars 2007): certains agents ont pu faire acte de candidature sur des postes ouverts en DDEA et non financés par leur ministère. Ces premières candidatures "croisées" seront examinées au cas par cas.

2-Cycle de mobilité de l'été 2007 (ouverture des postes en juin-juillet 2007): est décidé le principe d'un rapprochement des dates de publication des postes, de clôture des candidatures, de préparation des CAP et de tenue des CAP, pour un premier cycle commun de mobilité avec mouvement effectif au premier trimestre 2008.

3-Cycles de mobilité de 2008: avant le 15 juin 2007 le groupe de travail « gestion des ressources humaines » doit établir un calendrier indicatif mais précis des dates communes de publication des postes, de clôture des candidatures, de préparation des CAP et de tenue des CAP pour les deux cycles concomitants de l'année 2008 (le MTETM conservant un troisième cycle de mobilité).

4-Cycles de mobilité ultérieurs: un audit permettant de choisir entre deux ou trois cycles de mobilité sera réalisé conjointement par les deux Conseils Généraux CGPC et CGAAER. La lettre de commande de cet audit sera arrêtée par le groupe de travail GRH pour le 15 mai 2007.

CONSTITUTION D'UN CTP UNIQUE DE DDEA

5-Un CTP local unique sera élu pour le 30 novembre 2007, au plus tard.

6- Les deux CTPM examineront l' arrêté interministériel instituant les CTP locaux des DDEA avant le 1^{er} juillet 2007. En parallèle, ce sujet sera mis à l'ordre du jour d'une des réunions prévues avec les représentants du personnel des deux ministères.

APPROFONDISSEMENT DU DIALOGUE SOCIAL

7-En 2007 seront organisées au moins deux réunions communes d'échanges entre les deux secrétariats généraux et les organisations syndicales des deux ministères sur le thème de la fusion. La première réunion aura lieu au deuxième trimestre 2007.

ASSISTANTES SOCIALES EN DDEA

8-Dans les 8 DDEA et DDSV associées, l'assistante sociale est, à partir du 1^{er} janvier 2007, l'assistante sociale de l'ex-DDE.

De plus, dans les départements de l'Ariège et du Territoire de Belfort, l'assistante sociale de la DDEA-DDSV sera aussi, à titre expérimental, celle des établissements d'enseignement agricoles publics du département.

B/ SYSTEMES D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

9-Le groupe de travail sur les SIG a fait des propositions d'adaptation immédiate, pour les DDEA, des outils et méthodes existants. Ces propositions présentées dans un document de 7 pages, sont approuvées.

10-Le principe de la création d'une instance commune aux trois ministères de l'équipement, de l'agriculture et de l'écologie est retenu. Un sous-groupe de travail proposera la mission, la composition, le périmètre d'intervention et le fonctionnement de cette nouvelle instance interministérielle de définition des données géographiques.

Dans l'immédiat, pour tirer des enseignements du dispositif du ministère de l'Agriculture et tester, à partir des expérimentations prévues, l'application d'un dispositif de ce genre à des données de l'Equipement, des agents du ministère de l'Equipement participeront aux réunions de la commission nationale de validation (CNV) du ministère de l'Agriculture.

C/ PILOTAGE DES DDEA

11-Outil de suivi de l'activité dans les DDEA: le COPIL mandate le sous-groupe de travail "contrôle de gestion" pour l'établissement du cahier des charges d'un nouvel "outil de suivi expérimental de l'activité" (OSEA) prévoyant notamment l'étude de ses spécifications locales et nationales, de son coût, de ses conditions et délais de mise en œuvre. Sous réserve des possibilités pratiques, techniques et financières, cet outil, établi sur la base de l'adaptation de l'outil SAM, devra être testé en DDEA dès 2007.

12-Allocation des moyens en personnel des DDEA: la programmation des moyens des DDEA se fait, dès à présent, en concertation entre le directeur de la DDEA, le directeur de la DRE et l'IGIR, de façon transparente sur les budgets des deux ministères. La préparation des mobilités sera menée selon les même modalités.

13-Inspections et conseils dans les DDEA en 2007 et 2008: les propositions faites par le sous-groupe de travail sur les inspections sont validées. Elles visent, pour 2007 et 2008, à répondre à trois objectifs:

- pour l'essentiel, maintenir les pratiques bien ancrées dans les services fondateurs;
- montrer aux DDEA que les Centrales font un effort de réorganisation et de travail en commun identique à celui qui leur est demandé;
- et tout particulièrement, éviter les redondances avec le travail d'évaluation qui s'engage.

D/ L'EVALUATION DES FUSIONS EXPERIMENTALES

14-Méthodologie d'évaluation.

Le COPIL approuve le document méthodologique d'évaluation mis au point par le groupe de travail. Ce document fait partie du dossier d'appel d'offre pour le recrutement d'un consultant, en accompagnement aux équipes d'évaluation. Le COPIL souhaite néanmoins qu'un travail supplémentaire soit engagé immédiatement par le groupe de travail, avec le concours du consultant, pour d'une part finaliser les indicateurs qui seront utilisés lors de l'évaluation de 2008 et d'autre part réaliser le guide d'entretien qui sera utilisé lors des audits préliminaires des 8 DDEA, menés de mai à juillet 2007.

L'évaluation devra aussi s'attacher à soulever les problèmes à résoudre, ceux qui ont constitué des freins à la fusion, et aussi faire ressortir les actions qui ont dynamisé la démarche afin de compléter l'analyse préalable à une éventuelle décision d'extension.

Ces documents devront être portés à la connaissance des DDEA en mai 2007 au plus tard.

15-Consultant recruté pour l'évaluation.

Le COPIL approuve le choix du consultant proposé par le groupe de travail après appel d'offre dont la date limite de remise des offres était le 21 février 2007. Il s'agit du bureau d'études ADIGE Conseil.

16-Audits préliminaires des 8 DDEA.

Les 8 audits préliminaires font partie de la première phase de l'évaluation. Le COPIL précise qu'ils devront être réalisés entre mai et juillet 2007. Chaque audit fera l'objet d'un compte-rendu rédigé par les auditeurs eux-mêmes, dans les 15 jours suivant leur déplacement dans la DDEA.

Un premier rapport, même partiel sera fait dès juillet, qui donnera les principales indications sur l'avancement de la mise en œuvre des fusions et sur les points de blocage repérés.

La synthèse des 8 audits préliminaires, rédigée avec le concours du consultant, devra être établie pour le 15 septembre 2007 au plus tard.

17-Composition des équipes d'auditeurs.

La décision, toujours valable, du COPIL du 16 novembre 2006 est rappelée ci-dessous:
Les auditions seront réalisées par des inspecteurs généraux en poste dans les MIGT, les IGIR concernés, en liaison avec le CGPC, le CGAAER, l'IG du MEDD et l'IGA. Le consultant sera associé, en tant que de besoin, aux investigations en DDEA.

Version définitive signée par Patrick GANDIL et Dominique SORAIN.